

## RAPPORT DE LA COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION - FA »

### **Objet : Modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat civil de Bernex du 01.10.2008**

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance le mercredi 22 janvier 2020, la commission « Finances et Administration » a examiné la proposition de modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat civil de Bernex, datant du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour rappel, l'Etat civil de Bernex englobe les communes de Bernex, Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, toutes signataires de cette convention.

La modification porte principalement sur l'article 5 alinéa 3 et la vérification des comptes de l'arrondissement. Jusqu'à présent, les comptes étaient vérifiés par deux magistrats des communes membres de l'arrondissement. Sur recommandation du service des affaires communales, il est proposé que les comptes soient désormais contrôlés par l'organe de révision de la commune de Bernex, qui tient les comptes.

Dans la foulée, d'autres modifications relevant du toilettage ont été apportées. Une de ces modifications (à l'article 3 alinéa 1) attire particulièrement l'attention des commissaires, qui sont interpellés par le niveau de détail donné dans les taux et les différents postes du personnel. Il est répondu que le détail reflète une volonté de transparence et qu'il n'impactera pas la gestion du personnel (engagements, modifications des taux).

Les commissaires n'ayant pas de questions, la commission passe au vote et recommande par

**6 voix pour (6 membres présents)**

d'accepter la proposition de modification de la Convention régissant l'Arrondissement de l'Etat civil de Bernex du 01.10.2008.

Bernex, le 27 janvier 2020

La rapporteuse :  
Marie-Laure Graf